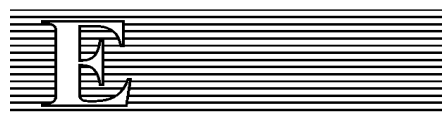




**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: **GÉNÉRALE**

E/ECA/STATCOM/3/9
Juin 2011

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième réunion de la Commission africaine de statistique
(StatCom-Afrique III)

Le Cap (Afrique du Sud)
18 - 23 janvier 2012

Rapport sur la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 en Afrique

I. INTRODUCTION

1. Les recensements de la population et de l'habitat représentent la source la plus importante des données utilisées pour élaborer, suivre et évaluer des politiques, et pour prendre des décisions concernant les programmes de développement sectoriels, nationaux et régionaux en Afrique. La Division de statistique de l'ONU et les diverses organisations du système des Nations Unies appuient, depuis des décennies, les recensements dans les pays du continent. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) soutient les activités liées à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 en Afrique, en application des mesures prises par la Commission de statistique de l'ONU dans le Programme mondial de recensement de la population des années 50 et 60. Les leçons tirées des exercices passés ont permis d'exécuter avec succès les programmes de recensements de 1970, 1980 et 1990. Ces initiatives de la Commission de statistique ont été suivies par d'autres, que le Programme mondial sur les recensements de la population et de l'habitat a prises en 1994, 2000 et 2010 pour appuyer les recensements sur l'ensemble de la planète.

2. Le Conseil économique et social de l'ONU, par sa résolution 2005/13, a marqué son soutien au Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat, qui consiste en activités visant à faire en sorte que les États Membres effectuent au moins un recensement de la population et de l'habitat pendant la période allant de 2005 à 2014. Il a aussi invité instamment tous les États Membres à effectuer un recensement de la population et de l'habitat et à en diffuser les résultats, qui doivent constituer une source clef d'information aux fins de la planification et du développement aux niveaux local, national, régional et international, et à communiquer ces résultats aux acteurs nationaux ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations intergouvernementales afin de contribuer à l'exécution d'études sur la population, l'environnement et des questions et programmes de développement socioéconomique. Le Conseil a souligné l'importance du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 aux fins de la planification socioéconomique, et demandé qu'il fasse l'objet d'un soutien accru.

3. La série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 repose sur les recommandations qui figurent à l'Action 2 du Programme d'action de Marrakech pour les statistiques et qui soulignent la nécessité d'un travail de fond pour assurer le succès de l'opération. Ces recommandations soulignent aussi qu'il faut mettre en place une stratégie d'ensemble permettant de financer et d'effectuer les recensements dans les pays à faible revenu. Le Plan d'action de Marrakech met en exergue le rôle de la Commission de statistique de l'ONU en tant qu'organisme directeur chargé des questions techniques et de coordination.

4. Ces deux dernières années, la CEA, en partenariat avec d'autres organisations, a lancé les activités ci-après pour mieux préparer les États membres et les aider à effectuer la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010. Ces activités se présentent comme suit :

a) Plaidoyer en faveur d'une augmentation du nombre de pays africains participant à la série de recensements de 2010 ;

b) Organisation d'ateliers sur la planification, le dénombrement et l'analyse des recensements, la diffusion de données de recensement, etc ;

c) Fourniture de services consultatifs dans des domaines comme la cartographie, les évaluations postcensitaires, l'analyse de données de recensement et la formation dans divers domaines relatifs au recensement ;

d) Création de matériels et de logiciels de recensement ; et

e) Enfin, diffusion des résultats de recensement.

5. Le présent rapport présente les progrès accomplis dans la conduite des recensements de la population et de l'habitat sur le continent, ainsi que les activités d'appui aux États membres que les institutions panafricaines ont menées, notamment pour améliorer la collecte, la compilation et la diffusion des données censitaires.

II. PROGRÈS ACCOMPLIS À CE JOUR

Plaidoyer en faveur d'une augmentation du nombre de pays africains participant à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010

6. Les campagnes de sensibilisation menées auprès des pays pour les amener à participer à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010, ont permis d'atteindre un des objectifs de l'appui à ce processus. Les trois institutions régionales, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA), en partenariat avec quelques grands pays comme l'Afrique du Sud, ont mené une campagne vigoureuse visant à renforcer la participation des pays africains à l'actuelle série. Elles se sont notamment servi à cet effet des cinq derniers Symposiums africains sur le développement de la statistique, dont le plus récent a eu lieu au Caire en 2010. Comme le montre le tableau 1 ci-dessous, ces efforts persévérants ont abouti au fait que 29 pays ont déjà effectué leurs recensements de la population et de l'habitat et que 23 autres ont prévu de le faire avant 2014, soit un total de 52 pays africains qui devraient avoir effectué un recensement d'ici à la fin de la présente série.

Tableau 1 : Nombre de pays ayant effectué un recensement au titre des différentes séries

Série de recensements	Nombre de pays		
	Nombre de recensements non effectués ou prévus	Nombre de recensements effectués	Nombre de recensements prévus jusqu'en 2014
1990/1985-1994	10	43	
2000/1995-2004	15	38	
2010/2005-2014	1	29	24
Total	26	110	

Le tableau 2 décrit l'état des recensements de la population et de l'habitat dans tous les 53 pays africains, pour les séries de 1990, 2000 et 2010

Tableau 2 : SÉRIE DE RECENSEMENTS DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 1990, 2000 et 2010

Pays	Séries 1990/1985-1994	Séries 2000/1995-2004	Séries 2010/2005-2014
Algérie	1987	1998	2008
Angola	(2013)
Bénin	1992	2002	(2012)
Botswana	1991	2001	2011
Burkina Faso	1985	1996	2006
Burundi	1990	...	2008
Cameroun	1987	...	2005
Cap-Vert	1990	2000	2010
Comores	1991	2003	(2013)
Congo	1994	1996	2007
Côte d'Ivoire	1988	1998	(2012)
Djibouti	2009
Égypte	1986	1996	2006
Éritrea	(2011)
Éthiopie	1994	...	2007
Gabon	1993	2003	(2013)
Gambie	1993	2003	(2013)
Ghana	...	2000*-+	2010
Guinée	...	1996	(2012)
Guinée équatoriale	1994	2002	(2013)
Guinée-Bissau	1991	...	2009
Kenya	1989	1999	2009
Lesotho	1986	1996	2006
Libéria	2008
Libye	...	1995	2006
République centrafricaine	1988	2003	(2013)
République démocratique du Congo	(2012)
Tchad	1993	...	2009

	Séries 1990/1985-1994	Séries 2000/1995-2004	Séries 2010/2005-2014
Afrique du Sud	1991	2001	2011
Madagascar	1993	...	(2011)
Malawi	1987	1998	2008
Mali	1987	1998	2009
Maroc	1994	2004	(2014)
Maurice	1990	2000	2011
Mauritanie	1988	2000	(2012)
Mozambique	...	1997	2007
Namibie	1991	2001	2011
Niger	1988	2001	(2012)
Nigéria	1991	...	2006
Ouganda	1991	2002	(2012)
Rwanda	1991	2002	(2012)
Sao Tomé-et-Principe	1991	2001	(2012)
Sénégal	1988	2002	(2012)
Seychelles	1994	2002	2010
Sierra Leone	1985	2004	(2014)
Somalie	1987
Soudan*	1993	...	2008
Soudan du Sud *			(2012)
Swaziland	1986	1997	2007
Tanzanie	1988	2002	(2012)
Togo	2010
Tunisie	1994	2004	(2014)
Zambie	1990	2000	2010
Zimbabwe	1992	2002	(2012)
Nombre total	43	38	29

N.B **Source:** Ces données ont été obtenues de la Division de statistique de l'ONU au moment de la rédaction du présent rapport.

* Les recensements de l'ancien Soudan couvrent le Soudan du Sud.

7. Le tableau ci-dessus montre que 16 pays au moins ont déjà effectué leurs recensements au cours des trois séries commençant par celle de 1990 et que 18 autres y parviendront s'ils agissent comme prévu. Trois pays, le Djibouti, le Libéria et le Togo, n'ont pas effectué de recensement pour la série de 1990 et de 2000, mais ils en ont accompli un au cours de la dernière série.

8. La série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 dans les pays africains marque un saut qualitatif dans l'utilisation de la technologie aux fins de la cartographie, de la saisie et de la diffusion de données. Certains pays ont assez bien réussi à utiliser le scannage pour la saisie des données. D'autres ont eu recours à l'image satellite pour cartographier les districts de recensement, ce qui devrait améliorer la couverture et la qualité de l'opération. La Division de statistique de l'ONU a

récemment introduit l'utilisation de Sensus Info, une adaptation de la technologie DevInfo à la cartographie, à la saisie et à la diffusion des données sur l'habitat et la population, qui devrait être utilisé par de nombreux pays dans un futur proche.

Organisation d'ateliers sur la planification, le dénombrement et l'analyse des recensements, la diffusion et l'archivage des données de recensement, etc.

9. Le sixième Symposium africain sur le développement de la statistique s'est tenu au Caire (Égypte), du 31 octobre au 2 novembre 2011 sur le thème: « *Analyse et utilisation des données de la série 2010 des recensements généraux de la population et de l'habitat* ». Il a été l'occasion pour les États membres de réaffirmer leur engagement à mener ces recensements et a effectué, sous la direction de la CEA, une énumération complète de la population africaine. Par ailleurs, les participants au Symposium ont fait les importantes recommandations ci-après:

a) Les institutions de recherche et les centres de formation statistique devraient jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la capacité des pays à analyser les données de recensement;

b) Les organisations régionales et les partenaires devraient renforcer la capacité des pays dans le domaine de l'évaluation postcensitaire, en organisant des ateliers et des stages de formation et en fournissant des conseils à cet effet; et

c) La BAD, la CEA, la CUA et leurs partenaires devraient œuvrer à la mise en place de règles permettant d'harmoniser les projections démographiques dans les périodes intercensitaires.

10. La Division de statistique de l'ONU et le Centre africain pour la statistique (CAS) de la CEA ont conjointement organisé, du 20 au 23 septembre 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie), un séminaire régional auquel ont participé des représentants de 18 bureaux nationaux de statistiques venant de pays d'Afrique tant anglophones que francophones ayant effectué un recensement dans le cadre de la série de 2010. Le séminaire a donné l'occasion de recenser et d'examiner les principaux problèmes relatifs à l'archivage de données de recensement et d'échanger des informations sur les pratiques et les données d'expérience nationales concernant ce sujet. Il a également permis d'arrêter des mesures pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'archivage efficace et répondant aux besoins de chaque bureau national de statistiques. Le séminaire a aussi contribué à identifier des principes et des bonnes pratiques en matière de préservation et d'utilisation à long terme de données de recensement. Les idées ayant émergé des débats du Symposium et les recommandations faites par les participants contribueront à établir un rapport technique sur l'archivage de données de recensement.

11. Le secrétariat de PARIS21 et la CEA ont conjointement organisé un atelier de formation sur l'utilisation du module de gestion des microdonnées créé par le Réseau international d'enquêtes sur les ménages. L'atelier, tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) du 12 au 16 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre du Programme accéléré de données mis en place conjointement par l'OCDE/PARIS21 et la Banque mondiale. Le module a été conçu par le Réseau international d'enquête sur les ménages en vue d'aider à la documentation, à la préservation et à la diffusion des données d'enquêtes et de recensements et d'autres microdonnées, conformément aux normes et aux pratiques optimales internationales. Près de 50 participants représentant 20 pays anglophones ont pris part à l'atelier et bénéficié d'une formation pratique sur l'utilisation du module.

Services consultatifs en matière de cartographie et de traitement de données relatives aux recensements

12. Le Centre africain pour la statistique de la CEA a fourni des services consultatifs à six pays en appui à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010. Des visites de formation sur le terrain ont été effectuées en 2010 dans les bureaux régionaux qui participent à la cartographie des recensements et au traitement des données de recensement entrant dans le cadre des préparatifs pour le dénombrement de la population et de l'habitat en Namibie. Ces visites ont été suivies de services consultatifs en cartographie des recensements et en traitement des données censitaires fournis au Botswana, notamment à son Bureau central de statistiques, dans le cadre d'une assistance technique visant à préparer les recensements de la population et de l'habitat de 2011 dans ce pays. Une mission consultative en cartographie des recensements s'est rendue au Sénégal en 2011 pour renforcer les capacités de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) du Sénégal, en matière d'utilisation des techniques numériques aux fins de cartographie des recensements, en prévision des recensements de la population, de l'habitat et de l'élevage de 2011.

13. En 2011, le Centre africain pour la statistique a également fourni une assistance technique à la République du Cameroun, sous la forme d'un atlas numérique interactif qu'il a mis au point, en vue de diffuser les résultats de recensements. Il a ensuite dispensé à la République de Djibouti des services d'assistance technique visant à créer et à maintenir une base de données spatiales permettant de mettre à jour et d'éditer régulièrement des produits cartographiques répondant aux besoins des planificateurs et des décideurs. Enfin, en novembre 2011, le CAS a apporté un appui à la République démocratique du Congo (RDC) en matière de cartographie censitaire, dans le cadre d'une mission qui, sous la supervision générale du responsable de l'Institut national de statistique de la RDC, avait pour objectif d'aider à affiner la méthodologie de cartographie censitaire, en mettant un accent particulier sur l'intégration de nouvelles technologies dans les activités de cartographie du recensement.

Mise au point de matériels et de logiciels sur le recensement et la diffusion des résultats censitaires

14. La CEA a élaboré en 2010 un manuel sur la planification du recensement et le dénombrement à l'intention des pays africains. Le manuel visait à fournir aux experts africains des conseils sur la manière de bien planifier un recensement de la population et de l'habitat, en partant des données d'expérience des pays du continent.

15. La CEA a également établi une série de trois manuels techniques que sont : i) Manuel sur la saisie des données de recensement en Afrique, ii) Manuel sur la vérification des données de recensement en Afrique et iii) Manuel sur les tableaux du recensement en Afrique. Les manuels sur la révision des données de recensement et sur les tableaux du recensement ont été achevés et sont actuellement sous presse, tandis que celui sur la saisie des données le sera bientôt. Décrivant dans le détail pratiquement tous les aspects du recensement, ces ouvrages devraient servir de documents de référence utiles pour les pays africains effectuant un recensement. On s'est beaucoup efforcé d'y inclure des exemples concrets tirés de recensements organisés dans des pays africains.

16. Le Centre africain pour la statistique, en collaboration avec l'Université de Minnesota (États-Unis d'Amérique), a lancé le portail africain sur les microdonnées intégrées de recensement, qui contient actuellement des enregistrements sur plus de 50 millions de personnes originaires de 12 pays.

Les microdonnées sont librement accessibles aux chercheurs et aux décideurs politiques. Il suffit simplement de s'enregistrer et d'accepter les conditions de la licence d'utilisation (protéger la confidentialité des statistiques, partager les résultats des travaux de recherche, etc.)

17. La CEA a publié un manuel sur les sources de données et l'évaluation des indicateurs de développement dans les pays africains. Cet ouvrage a pour objectif d'aider les pays africains à identifier des sources de données et à déduire des indicateurs de développement à partir des recensements de la population et de l'habitat ainsi que des enquêtes sur les ménages, conformément aux perspectives et aux réalités africaines. Il fournit également des conseils sur la manière d'obtenir des données liées aux divers indicateurs d'OMD, à partir de recensements et d'enquêtes sur la population et l'habitat.

18. La CEA prépare actuellement un manuel sur la prise en compte des différences entre les sexes dans les processus statistiques, qui expliquera en détail comment intégrer le souci de parité homme-femme dans toutes les étapes des processus censitaires, de la collecte à la diffusion des données.

III. PLAN D'ACTION

19. La Commission est invitée à examiner, pour suite à donner, les recommandations suivantes:

a) Les institutions panafricaines et d'autres parties prenantes du continent devraient lancer les préparatifs pour la série de recensements de la population et de l'habitat prévus en 2020. Elles pourraient à cet effet procéder, en 2013, à l'évaluation de la série de recensement de 2010, en examinant les questions posées, les résultats obtenus et les méthodes utilisées pour collecter, traiter et diffuser les données. Le type de technologie utilisée aux différentes étapes des recensements de la population et de l'habitat dans différents pays pourrait faire l'objet d'une évaluation séparée ;

b) Il faudrait aussi évaluer séparément la phase cartographique de la série de 2010 en vue de définir une stratégie régionale de cartographie du recensement ;

c) Les institutions régionales devraient continuer à prêter des services consultatifs à l'organisation des recensements en Afrique; toutefois, il serait souhaitable que ces institutions créent un fichier de spécialistes des différents domaines censitaires, afin qu'elles puissent, à la demande, fournir immédiatement les services voulus ;

d) Il conviendrait de diffuser les manuels sur les recensements de la population et de l'habitat déjà établis par la CEA et de les intégrer dans les programmes d'enseignement des centres de formation statistique, en vue d'une meilleure vulgarisation ;

e) Il faudrait continuer à organiser des ateliers et des séminaires de formation sur les divers aspects du recensement de la population et de l'habitat, en partenariat avec d'autres organismes internationaux ; et

f) Enfin, il faudrait encourager les pays à partager, sur le portail de la base de données AICMD, leurs microdonnées pour en permettre une plus large utilisation par les chercheurs et les décideurs.